

Commune de MONTJAVOULT

Bulletin Municipal

Décembre 2012

Editorial

La nouvelle équipe municipale est aux commandes depuis le 15 juin. Les 5 mois qui se sont écoulés ont été mis à profit pour, dans un premier temps faire une analyse financière de la commune, puis s'imprégner de tous les dossiers en cours, analyser les ressources et les besoins, prendre la mesure des tâches à accomplir et établir des priorités.

Nous avons tout d'abord tenu à définir, en accord avec les intéressés, le rôle de chaque employé communal dans l'organigramme afin de répartir et de hiérarchiser les responsabilités pour que les missions de chacun soient clairement définies et comprises.

Nous avons ensuite mis en place une politique générale qui s'appuie sur le constat suivant : les ressources des communes qui dépendent en partie des dotations de l'Etat sont appelées à diminuer dans les prochaines années en raison des mesures d'austérité annoncées par le gouvernement, d'autre part, notre département de l'Oise, que nous sollicitons pour obtenir des subventions pour financer en partie nos investissements, est lui-même confronté aux augmentations des aides sociales dont il est redevable aux plus démunis.

La politique que nous avons choisi d'inscrire dans notre PADD - maintenir et enjoliver notre cadre de vie - nous prive des ressources que nous aurions apportées les taxes de futures constructions si nous avions choisi une voie de développement urbain, comme certaines communes voisines.

C'est pourquoi nous avons décidé comme première mesure de développer les revenus du patrimoine existant. Le presbytère et son annexe, une fois réhabilités et aménagés en 5 appartements pourront dégager un revenu de l'ordre de 2800 € mensuel qui permettra dans un premier temps de rembourser l'emprunt sur 15 ans que nous devons faire pour réaliser les travaux et, ensuite, d'assurer un revenu régulier qui augmentera d'autant la capacité d'autofinancement de la commune.

Une autre manière de se rendre moins dépendant des hypothétiques subventions des collectivités territoriales est de se munir du matériel qui nous permettra, au moins pour les travaux de gros entretien de notre réseau routier et certains travaux neufs d'importance limitée, d'être en mesure de réaliser nous-mêmes ce que nous sous-traitons

jusqu'à présent. C'est dans cet esprit que nous avons fait le choix d'investir dans un tracteur neuf de 80 CV, avec comme équipements une débroussailleuse, une pelle rétro et une lame de déneigement.

Parallèlement à ces décisions qui nous permettront d'augmenter notre indépendance financière, nous avons aussi été très attentifs à diminuer le poste « achats et charges externes », notamment en renégociant les contrats qui nous paraissaient obsolètes et en recherchant les meilleurs fournisseurs. Cette gestion rigoureuse des dépenses est notre priorité ; vous remarquerez d'ailleurs que nous avons appliqué ce principe d'économie à ce bulletin dont la présentation peut vous paraître un peu austère. Son seul but est de vous donner des informations nécessaires.

Nous avons pu mettre en place cette politique et commencer à l'appliquer grâce à la cohésion et à la compétence d'une équipe qui n'est pas avare de son temps, qui travaille en toute transparence et dont le seul but est d'améliorer vos cadre et conditions de vie.

Ce premier éditorial ne traite pas de tous les dossiers plus ou moins importants que nous devons instruire au fil du temps. Ils sont tous évoqués lors des réunions du conseil municipal en tant que point à l'ordre du jour ou comme questions diverses. Vous avez remarqué que nos comptes-rendus sont très détaillés : nous essayons ainsi de restituer précisément les débats afin que vous soyez conscients qu'aucune décision n'est prise avant que chaque élu ait pu donner son avis.

Parmi les dossiers évoqués régulièrement, nous citerons toutefois la sécurité incendie qui est notre priorité. La couverture de tous les hameaux ne se fera pas aussi vite qu'espéré, car nous devons acquérir le foncier nécessaire à l'installation des citernes de stockage notamment au Marais, à Hérouval et au Bout du Bois.

Vous trouverez dans les pages suivantes des informations sur les dossiers en cours, qui seront l'objet du prochain conseil municipal, le 7 décembre. Nous sommes à votre disposition lors des permanences, nous sommes à l'écoute de toutes les idées et propositions pour une bonne gestion de notre commune.

JOYEUSES FÊTES À TOUS !

Le Maire : Pierre Corade

Nouvelles du SIRS

(Syndicat Intercommunal pour le Regroupement
Scolaire). Boury-en-Vexin Montjavoult.

Année scolaire 2012-2013

Maternelle (Boury) : Petite section, Moyenne section, Grande section. Cette année 24 enfants sont inscrits. La maîtresse titulaire, Sandrine Rosa Lopez est en congé maternité jusqu'aux vacances de Février. L'assistante, Aurélie Depuille, aide le ou la remplaçante en classe, s'occupe de la cantine et surveille le transport des enfants. Ecole Primaire (Montjavoult) : 48 enfants inscrits. La directrice, Marygween Hesse est chargée des CP et CE1 (21 enfants). L'institutrice, Claire Marie Vereecke s'occupe des CE2, CM1 et CM2 (27 enfants). Elles sont aidées par deux assistantes, Véronique Mollard et Mélanie Djarum. Valérie Joris accompagne les élèves dans les transports et prend en charge l'entretien de l'école.

Cantine et accueil périscolaire.

Le nombre d'enfants qui mangent à la cantine étant important cette année, il a fallu mettre en place 2 services : le premier service à 12h10 concerne les enfants du primaire (26 à 27 convives quotidiennement). Le second service à 12h45 pour les 15 petits de la maternelle. L'accueil périscolaire est assuré de 7h30 à 9h le matin et de 17h à 19h le soir. Annick Durst est la responsable de l'organisation de la cantine et du périscolaire. Actuellement environ 13 enfants sont accueillis le matin et une vingtaine en soirée.

Béatrice Houpeau est la secrétaire du SIRS. C'est elle qui reçoit les inscriptions, commande les repas, émet les factures pour les parents et envoie à la trésorerie de Chaumont en Vexin les ordres de paiement des différents fournisseurs.

Les représentants des communes du SIRS sont :

Boury en Vexin : Mmes Marie José Depoilly (maire), Ingrid Grettner et M. Nicolas Catherine (Président).

Montjavoult : Mme Elise Descamps et MM. Pierre Corade (maire) et Michel Maurel (vice Président).

Michel Maurel

ACTION JEUNESSE

L'action Jeunesse mise en œuvre par la Communauté de Communes a pour mission de prendre en compte les besoins et les préoccupations des jeunes âgés de 11 à 17 ans de notre territoire.

Encadrée par notre conseillère municipale Mélanie Fievet, cette action vient de se mettre en place à Montjavoult et un regroupement avec la commune de Montagny-en-Vexin, pour l'hébergement, a accueilli quelques jeunes de notre village le mercredi 14 novembre. Des temps d'activités diverses, sportives artistiques amicales et citoyennes seront organisés tout au long de l'année.

L'Action Jeunesse est aussi un lieu d'écoute d'échanges, de discussions et de soutien pour les jeunes. Des ateliers de proximité seront envisagés durant les vacances scolaires et encadrés. Il s'agira de petits travaux de rénovation que les jeunes de notre commune pourront réaliser dans un projet collectif, ex : baliser un chemin, repeindre une salle ou autre nettoyer un sentier, etc.... et

qui pourront se voir allouer une petite indemnisation en fonction du projet.

Une information sera distribuée pour les vacances de Pâques.

L'Action Jeunesse c'est aussi un programme complet d'activités que vous pouvez consulter auprès de Mélanie Fievet : tél. 06 79 64 99 49.

Informations pratiques : Ramassage en mini-bus : - abri-bus de Beaugrenier - Place de l'église et carrefour de Valécourt vers 14 h 45 retour mini-bus à partir de 18 h Participation annuelle : 5 €.

Prochain rendez-vous : mercredi 12 décembre 2012.

Mireille Bessaa

Syndicat des Eaux de Montagny en Vexin-Montjavoult.

1 : Les travaux en cours.

La note de Juin 2012 tentait d'expliquer l'augmentation du prix de l'eau. L'information concernant le renforcement de la conduite entre le réservoir de Montjavoult et le carrefour de Valécourt ainsi que l'interconnexion avec Parnes, indiquait que tous les frais seraient pris en charge par la commune de Parnes ; le syndicat étant « maître d'ouvrage ».

Les travaux de renforcement de la conduite ont commencé fin Juin, afin de ne pas perdre la subvention de l'Agence de l'eau dont le versement était lié à une date butoir de début du chantier. Ils ont été stoppés mi- Juillet, dans l'attente des arrêtés de subvention du département de l'Oise. Ceux-ci sont intervenus fin septembre. Les seuls travaux de renforcement ont donc repris.

2 : Annulation de la convention entre le Syndicat et la commune de Parnes par M. le Préfet.

Par un courrier reçu par le Syndicat le 3 juillet, la Préfecture de l'Oise relève que la commune de Parnes ne figurant pas parmi les collectivités adhérentes au Syndicat, la délibération concernant la maîtrise d'ouvrage ainsi que celle prise par la commune de Parnes (rédigé par l'ADTO Agence Départementale des Territoires de l'Oise) sont entachées d'illégalité... Une réunion a eu lieu avec le Sous Préfet de l'Oise qui a indiqué bien vouloir poursuivre le dossier à condition que le Syndicat étudie rapidement l'intégration de Parnes en son sein. L'ADTO a été chargé de préparer un dossier d'état des réseaux de chaque commune et un schéma de procédure d'intégration qui sera examiné, dans une prochaine réunion de travail du syndicat. Le président du syndicat réaffirme que le coût des travaux de renforcement des canalisations ainsi que celui de l'interconnexion, resteront à l'entière charge de la commune de Parnes.

3 : Travaux pour la protection du captage du puits de Montagny.

La Préfecture doit dans un délai très court établir la liste des travaux à effectuer au plus vite pour la protection du captage. Dès réception de ce document, il sera possible de chiffrer le coût définitif de l'opération, ainsi que de connaître le montant des subventions allouées.

Ces informations parcellaires seront complétées au fur et à mesure de l'avancement des dossiers. N'hésitez pas à contacter les membres du Syndicat si vous souhaitez plus de détails.

Michel Maurel

Le PADD

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) définit les orientations d'urbanisme et de renouvellement de la commune pour les dix ou vingt ans à venir. (Il ne prend pas en compte les projets fonciers individuels, c'est pourquoi les cartes qui l'accompagnent sont très schématiques). Il précède obligatoirement le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui définit les différents espaces (urbanisés, agricoles, naturels), les Emplacements Réservés (ER) pour les projets communaux et les espaces boisés classés. A Montjavoult ce travail a été confié à M. Beaufort, pour le bureau d'études « Aménager le Territoire », qui travaille depuis six ans à la « phase d'étude » de ce projet lancé en 2006 puis abandonné, puis repris par la municipalité suivante en 2010.

La présente municipalité a fait le choix de ne pas engager de frais supplémentaires et de s'en tenir au texte présenté en réunion publique en 2011, en le diminuant seulement de ce qui était litigieux. Montjavoult est une commune rurale qui possède encore un patrimoine architectural, naturel et paysager appréciable, et c'est cela qu'il convient de préserver. Des projets tels qu'une zone artisanale, une maison de retraite, ou une crèche ne peuvent être le fait d'une commune de cinq-cents habitants, ils relèvent de structures plus grandes, Communauté de Communes ou Syndicat Intercommunal. Le temps n'est plus ou l'on pouvait envisager de s'endetter à long terme en comptant sur une manne de subventions d'état.

Les représentants des associations (Le R.O.S.O, Les Amis de La Molière, Les Amis du Bochet, Les Amis du Vexin) ont été invités le 29 Mai à donner leur avis sur le projet dans son ensemble et les modifications que les nouveaux élus y avaient apportées. Tous ont été invités à mettre par écrit ce qu'ils souhaitaient voir apparaître dans le texte.

Les agriculteurs, possédant ou exploitant des terres sur la commune, ont également été réunis, le 26 juin, et leurs avis notés et pris en compte.

Les comptes rendus des délibérations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle ont été suivis régulièrement, pour que le PLU de Montjavoult s'y conforme autant qu'il est possible.

Enfin, comme cela était annoncé dans le précédent bulletin et lors des conseils municipaux qui ont suivi, le cahier du PLU a été remis à la disposition du public, et nous y avons joint les cartes détaillées des risques naturels et des lignes d'eau.

Toutes les propositions exprimées dans ce cahier et lors des réunions ont été notées, et communiquées à M. Beaufort (bureau d'études « Aménager le Territoire ») avec qui nous avons débattu de ce qui était faisable et de ce qui ne l'était pas, et un état définitif de ce texte a enfin été présenté à l'ensemble des élus. Un conseil municipal extraordinaire en a débattu le 9 novembre, et ce PADD sera joint au PLU qui sera présenté publiquement après un délai minimum obligatoire de deux mois. Le PADD tel qu'il a été débattu est disponible en ligne sur le site de la mairie, ou bien sur papier à la mairie aux heures d'ouverture.

Jacques Dissard

L'Age d'Or

Nous avons appris avec tristesse le décès de Madame Joséphine Ferrer survenu le 3 novembre 2012.

En 1978 à la création du Club du Troisième Age, elle fut une des premières adhérentes et au cours des années suivantes elle partagea cette activité jusqu'à ce que ses ennuis de santé la contraignent à l'interrompre. Nous avons tant de beaux souvenirs ensemble que nous garderons longtemps son image, ses boutades et ses rires. Nous présentons à sa fille Madame Sonia Bernardini, à ses petits enfants et à toute la famille nos sincères condoléances ainsi que l'expression de notre profonde sympathie.

La vie du club

Après la visite en mai du manoir de Senneville et du château de Canteloup, avec un repas raffiné à Pont-Saint-Pierre, la saison s'est terminée par le traditionnel pique-nique au parc d'Hérouval.

Depuis septembre les activités ont repris : en octobre visite du château de Bizy avec un repas dans un agréable restaurant de Vernon.

Une séance d'information « Tranquillité Seniors » présentée par l'adjudant-chef Robillard, du groupement de gendarmerie de Beauvais, dans le but de nous mettre en garde contre les visites de malfaiteurs (faux agents EDF, police, Cie de Eaux...) opérant par deux ou trois qui recherchent argent, bijoux, portables, etc., l'un vous occupe pendant que l'autre fouille la maison. Séance très instructive illustrée par des exemples filmés.

L'anniversaire, 90 ans, de notre doyenne toujours discrète Madame Edmonde Fagot, fêté dignement avec un immense gâteau et des petits présents offerts par les membres du club. Nous lui souhaitons une bonne santé, et d'être parmi nous le plus longtemps possible.

Le 8 décembre : notre repas de Noël.

Ghislaine Bellière

Commémoration du 11 novembre

Cette année, pour la première fois, la cérémonie du 11 Novembre honorait les morts de toutes les guerres.

De nombreux participants ont assisté à cette cérémonie au cours de laquelle la Croix du Combattant fut remise par le président des Anciens Combattants de Montjavoult au sergent Cyril STUCKI pour ses campagnes notamment : au Tchad, au Kosovo, en Afghanistan et autres lieux de combat.

La Marseillaise et le Chant des Partisans ont été chantés par la chorale : « Le Petit Chœur Palpitant de Montjavoult ». Puis, après avoir fleuri les tombes des anciens combattants morts pour la France les accompagnants se sont rejoints à l'école autour d'un verre de l'amitié.

PLAN GRAND FROID

Par lettre interministérielle du 24 octobre, le Préfet a rappelé par un communiqué l'organisation et les missions à mettre en place (affiché sur les panneaux dans chaque hameau) pour la période hivernale.

Vous trouverez, ci-dessous, l'organisation dans votre commune.

Une liste des personnes vulnérables et isolées a été

communiquées à chaque conseiller, n'hésitez pas à les alerter si vous constatez une personne en difficulté ayant besoin d'assistance.

Interventions hivernales

Salage, déneigement et passage de la lame par la voirie communale :

- Grand'rue (D6) : du bourg à Beaugrenier
- route d'Hérouval jusqu'au parc
- descente d'Hérouval rue du Puits
- rue de la Garenne (Le Marais)
- route de Valécourt (descente).
- route du Bout du Bois.

Mission des agents communaux

- Interventions d'aides prioritaires
- Contrôle quotidien de l'état des routes,
- Signalement de toute anomalie
- Enlèvement des amoncellements résultant des dégagements effectués par les habitants.

Points de distribution de sel

Les habitants désireux de se procurer du sel pour le dégagement des abords de leur propriété, dont ils sont responsables, doivent prendre contact par téléphone avec les dépositaires ci-dessous et se munir d'un récipient.

Le Bourg : J. Dissard, 5 Pl. de l'église.

06 30 58 37 39

Beaugrenier : X. Kavalewski, 2 rue Coudrais.

03 44 49 90 62

Bout du bois: M. Neveu, 1 rue du château.

03 44 47 98 29

Hérouval : M. Jannin, 15 rue du puits. 03 44 49 90 24

Le Marais : M. Bournadet, 14 rue de la Garenne.

03 44 49 92 17

Valécourt : P. Corade, 1 rue des Fauvettes,

03 44 47 84 30

Le Vouast : C. Bianchi, 11 rue des Cantières.

03 44 49 92 28

INFOS PRATIQUES

Les services de la voirie communale ont quelques obligations, mais les riverains ont quelques devoirs. Petit rappel avant la période hivernale :

Les riverains de la voie publique doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte afin d'éviter qu'un tiers passant ne chute. De même en cas de neige abondante, les habitants doivent déneiger, eux-mêmes, devant chez eux.

En règle générale :

- racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété (environ sur 1,50 m correspondant au passage des piétons à partir du mur ou de la clôture de la propriété),
- jeter du sel ou du sable afin d'éviter la formation de verglas (à votre disposition)
- mettre en tas les produits de balayage afin de faciliter l'enlèvement et ne pas déverser d'eau depuis les propriétés voisines, afin d'éviter la formation de glace dans les caniveaux. Voyez sur les panneaux d'affichage la circulaire que le Préfet adresse aux maires de l'Oise le 26 novembre 2012.

Nous avons 28 kms de voirie communale, le réseau le

plus important du canton : facilitons-nous les déplacements durant cette saison.

Les deux hivers précédents furent rudes, mais nous sommes certains qu'en associant nos efforts ce dont nous vous remercions par avance, nous saurons profiter de cette période si attendue par les petits enfants et aussi par les grands.

Mireille Bessaa

ETAT CIVIL

Naissances :

Noé Chaumeil à Beaugrenier

Louann Rabec à Beaugrenier

Sasha Stucki-Bernardini au Vouast

Lana Descamps Valécourt

Romane Bessonneau au Bourg

Décès :

André Féline – Le Bourg

J. Landrin , ép. Lemire - Hérouval

J. Gomez, ép. Ferrer – Le Vouast

Nouveaux arrivants :

M. et Mme Bernard Legrand - Le Marais

M. et Mme Hamard – Le Marais

Mlle Fournier- M. Meunier – Hérouval

Nouvelle activité :

Réflexologue plantaire : Mme Christine Roulet

27 grand'rue Le Bourg – tél. 06 09 71 19 68

Agenda

Arbre de Noël des enfants de la commune :

15 décembre

Voeux du Maire : 12 janvier 2013

Fonctionnement de la mairie

La mairie est ouverte le Lundi et le Jeudi de 17 à 19 H. Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

La mairie sera fermée du 21 décembre au 7 janvier
En cas d'urgence, appeler le maire ou les adjoints.

Une permanence sera ouverte le 31 décembre de 17 à 19 H pour les inscriptions sur les listes électorales.